DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS
----------°----------
ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE
----------°----------

N° 23.04.07

COMMUNE D'ISBERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
2 octobre 2023

Date de convocation :
25 septembre 2023

Objet :
Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public, de l'assainissement, de l'eau potable et de la prévention et de la gestion des déchets pour l'exercice 2022 de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Votes pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Pascal GANTOIS - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :
- M. Benoît COUPET a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- M. Steve CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Micheline DAUTRICHE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX.

Membres absents : Mme Aude DERVILLERS - M. Maxime THERY - Mme Céline COTTREZ.

Madame Marie-Paule CLAREBOUT est nommée secrétaire de séance.

****

En application des articles L. 2224-5, L. 2224-17-1 et D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public, de l'assainissement, de l'eau potable et de la prévention et de la

gestion des déchets pour l'exercice 2022 de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Après les explications et commentaires nécessaires, le conseil municipal prend acte de la communication de ces rapports et ne formule aucune observation.

Délibération affichée le 05 OCT. 2023, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication électronique le 05 OCT. 2023

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER.